

Règlement Jeu concours

[Jeu Concours newsletter NV Gallery x Blime]

ARTICLE 1 – SOCIETES ORGANISATRICES

La société NV GALLERY au capital de 25 507,90 euros, dont le siège social est situé 3 RUE D ARGOUT 75002 PARIS, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro Paris B 818 045 585 (ci-après, « la Société Co-Organisatrice n°1 ») et la société SUBLIME, SARL au capital de 3 000 euros, dont le siège social est situé au 23 rue rodier, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 879 541 548 (ci-après, « la Société Co-Organisatrice n°2 »), organisent un jeu sur les réseaux sociaux par tirage au sort, sans obligation d'achat, intitulé « Jeu Concours NV Gallery x Blime », du 20 mars 2024 au 30 mars 2024.

Les règles et conditions régissant le Jeu sont exposées dans le cadre du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu, sans obligation d'achat dans les conditions définies ci-après, est ouvert à toute personne physique majeure qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : <https://blime.co/pages/concours-blime-nv-gallery>, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) à l'exception du personnel des Sociétés Organisatrices, les personnes ayant contribué à l'élaboration du jeu, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (ci-après le/les « Participant(s) »).

Il n'est autorisé qu'une seule participation et un seul gagnant par foyer par jour (même nom, même adresse postale, et/ou même téléphone) pendant toute la durée du Jeu.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'effectuer toutes vérifications concernant l'identité et coordonnées des Participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse ou erronée entraîne automatiquement l'élimination du participant.

Toute participation frauduleuse sera annulée, et les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'engager des poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. Se connecter à l'adresse suivante pour accéder au jeu en ligne : <https://blime.co/pages/concours-blime-nv-gallery>
2. Remplir le formulaire de participation contenant des champs obligatoires tels que le nom, le prénom et l'email
3. Accepter de recevoir des communications marketing de la part des deux Sociétés Organisatrices

et sélectionnant la coche adéquate, et valider sa participation.

Le respect des modalités du jeu vaut comme participation et acceptation du présent règlement du jeu :

- Le joueur ne peut jouer qu'une seule fois
- Le jeu sera organisé du 20/04/2024, 08h00 au 27/04/2024, 23h59
- Le choix du gagnant est effectué de manière aléatoire par tirage au sort
- Le jeu en ligne est accessible depuis un appareil électronique du joueur à l'adresse :
<https://blime.co/pages/concours-blime-nv-gallery>

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

2 lots seront attribués à 1 seul gagnant (même nom, même adresse électronique, même adresse postale) par la mécanique de tirage au sort post concours.

Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant, par la vérification des informations indiquées dans le formulaire par l'Organisateur.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, le lot ne lui serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination immédiate de la participation et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

ARTICLE 5 - PRÉSENTATION DES LOTS

Sont mis en jeu au total :

- Un bon d'achat d'une valeur de 500€ sur le site internet <https://blime.co/>, valable jusqu'au 23/04/2025 - 23h59, offert par la Société Organisatrice n°2
- Un bon d'achat d'une valeur de 500€ sur le site internet <https://nvgallery.com/>, valable jusqu'au 23/04/2025 - 23h59, offert par la Société Organisatrice n°1

Valeur totale : 1000€ TTC

Les dotations seront attribuées par la la mécanique de tirage au sort post concours et dans les conditions précisées à l'article 6 et remises selon les conditions de l'article 6 ci-dessous.

ARTICLE 6 – ACHEMINEMENT DES LOTS :

Les dotations seront envoyées au gagnant par email, via celui qu'il aura transmis dans le formulaire de participation.

Le gagnant recevra ses lots dans un délai d'une semaine à compter de la date de fin de concours, soit au plus tard le 3 avril 2024.

ARTICLE 8 – LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La participation au Jeu implique la connaissance des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, les Sociétés Organisatrices ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables, sans que cette liste soit limitative :

1. De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet
2. De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/ fonctionnement du Jeu ;
3. De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; 4. De perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; 5. Du fonctionnement de tout logiciel ;
6. Des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ; 7. De tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;

Les organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de leur volonté, elles étaient contraintes d'appliquer ce droit, leur responsabilité ne saurait être engagée.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure définitivement du Jeu toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu.

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Dispositions du règlement général sur la protection des données n°2016/679

Les données personnelles recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné aux sociétés NV GALLERY située au 3 RUE D ARGOUT 75002 PARIS pour le compte de la marque NV GALLERY et SUBLIME située au 23 rue rodier 75009 PARIS FRANCE pour le compte exclusif de la marque BLIME.

Ces données sont recueillies à des fins de détermination du gagnant du jeu-concours et d'envoi des

dotations au dit gagnant dans le cadre de la participation à un jeu-concours.

Les données collectées sont à destination des salariés du service communication et marketing NV GALLERY et Blime. Les données sont collectées pour une durée de 2 mois à compter de la date de publication.

Les informations fournies par le gagnant sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de sa participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Pour valider leur participation au concours, les participants doivent accepter et cocher la case "j'accepte de recevoir des communications marketing de la part des deux Sociétés Organisatrices". Les participants donneront alors leur consentement pour recevoir les communications commerciales suivantes :

- Offres commerciales de la marque NV GALLERY
- Offres commerciales de la marque Blime
- Newsletter de la marque NV GALLERY
- Newsletter de la marque Blime

Ces informations sont destinées aux Organismes, et pourront être transmises à leurs prestataires techniques ou sous-traitants. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent d'un des droits d'accès, d'effacement, de portabilité des données qui vous concerne et du droit de vous opposer au traitement de vos données, d'en demander la limitation et de retirer votre consentement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Vous disposez également de la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits en remplissant le formulaire aux adresses suivantes :

- <https://www.nvgallery.com/fr-fr/contact>
- <https://blime.co/pages/contact>.

Vous pouvez également exercer ces droits, en envoyant un courrier aux adresses suivantes :

- NV GALLERY 3 rue d'argout 75002 PARIS
- Blime 23 rue rodier 75009 PARIS

Enfin, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 10 – LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite aux adresses suivantes : NV GALLERY 3 RUE D ARGOUT 75002 PARIS et Blime 23 RUE RODIER 75009 PARIS, et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.